

Laon, le - 9 JAN. 2025

Le préfet de l'Aisne
à

MONSIEUR LE PRÉSIDENT DE LA
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU VAL DE L' AISNE
20 TER, RUE DU BOIS-MORIN
02370 PRESLES-ET-BOVES

Objet : Note d'enjeux concernant le projet du PLUi de communauté de communes du Val de l'Aisne

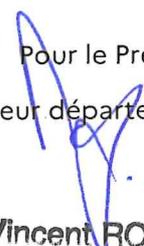
PJ : La note d'enjeux

En date du 4 avril 2024, la communauté de communes du Val de l'Aisne a prescrit par délibération du conseil communautaire l'élaboration de son plan local d'urbanisme intercommunal.

Dans ce cadre et conformément à l'article L 132-4-1 du code de l'urbanisme, l'État a établi une note d'enjeux qui permet de renforcer le dialogue entre l'État et la collectivité en amont de l'élaboration de ce document et favorise ainsi une compréhension partagée des enjeux issus de la hiérarchie des normes opposable au document d'urbanisme. Elle n'a donc pas vocation à constituer un acte de procédure de l'élaboration du document d'urbanisme ni à avoir une quelconque portée juridique contraignante, y compris vis-à-vis de l'autorité de l'État.

Cette note d'enjeux doit, premièrement, permettre au porteur du document d'urbanisme d'avoir connaissance et, par suite, de mieux tenir compte des enjeux stratégiques locaux identifiés par les services déconcentrés de l'État. Deuxièmement, le contenu de celle-ci doit permettre d'aiguiller l'établissement public sur les sujets qui appelleront la vigilance de l'État, sans pour autant le lier lorsqu'il endossera les habits de la personne publique associée ou ceux du contrôle de légalité.

Pour le Préfet et par délégation,
Le Directeur départemental des territoires


Vincent ROYER

Copie à la madame la sous-préfète de Soissons

50, boulevard de Lyon
02011 LAON Cedex
Affaire suivie par : Olivier Dobigny
Tél. : 03 23 24 64 98
Mél. : ddt-ut-pact@aisne.gouv.fr
DDT02 / SUT / Pôle PACT

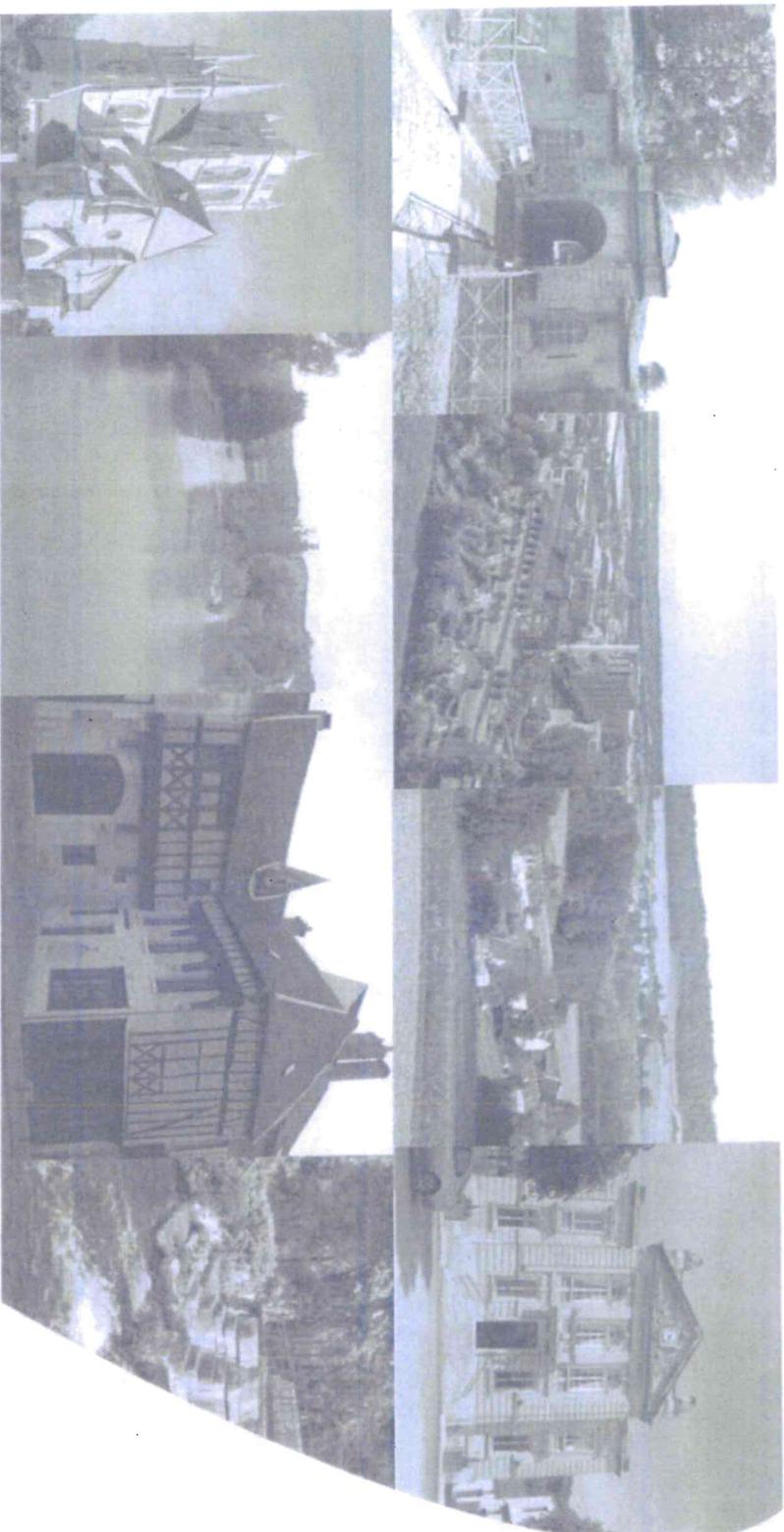
Direction Départementale
des territoires de l'Aisne

Service Urbanisme
et Territoires

Décembre 2024

PLUIH DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU VAL DE L'AISNE

Note d'enjeux de l'État



Préambule :

Ce document résulte d'une analyse du territoire à partir des données dont la DDT dispose. Il constitue donc une référence macroscopique et n'est pas exhaustif.

La réalisation de ce document s'est appuyée sur une méthode de diagnostic territorial partagé qui permet de mieux appréhender les enjeux des territoires à partir de l'usage de représentations spatiales schématiques. Le diagnostic territorial partagé constitue un temps d'échange privilégié entre les services de l'état. Les productions réalisées mettent en évidence les éléments saillants d'un territoire et ses enjeux territorialisés en fonction des dynamiques observées, des politiques publiques en œuvre et des projets qui conditionnent l'intervention des acteurs sur le territoire.

Les travaux ont été conduits par une équipe de la DDT constituée de référents pour chacun des thèmes traités et des chargés de planification. La méthode se déroule en quatre étapes :

- la réalisation de fiches thématiques permettant de dresser un portrait de territoire,
- une co-construction qui a consisté à sélectionner et spatialiser les principales caractéristiques et dynamiques du territoire,
- une réunion de partage de l'analyse avec l'ensemble des participants à la démarche,
- une co-construction qui a permis d'identifier et spatialiser les enjeux du territoire.

La présente note se décompose donc en deux parties, la présentation du diagnostic puis celle des enjeux.

Quelques éléments de contexte :

Le territoire de la communauté de communes du Val de l'Aisne est situé à l'est de Soissons entre le Tardenois et le Laonnois. L'unité paysagère est constituée d'un plateau entaillé par la Vesle au sud et par l'Aisne en son centre. De nombreux vallons perpendiculaires compartimentent le paysage et donnent à ce territoire cette particularité. Les fonds de vallée sont assez densément occupés par des peupleraies, des ripisylves, et les boisements se prolongent sur les pentes. Les contrastes entre plateau dénudé et coteaux boisés sont d'autant plus forts que la rupture de pente est nette.

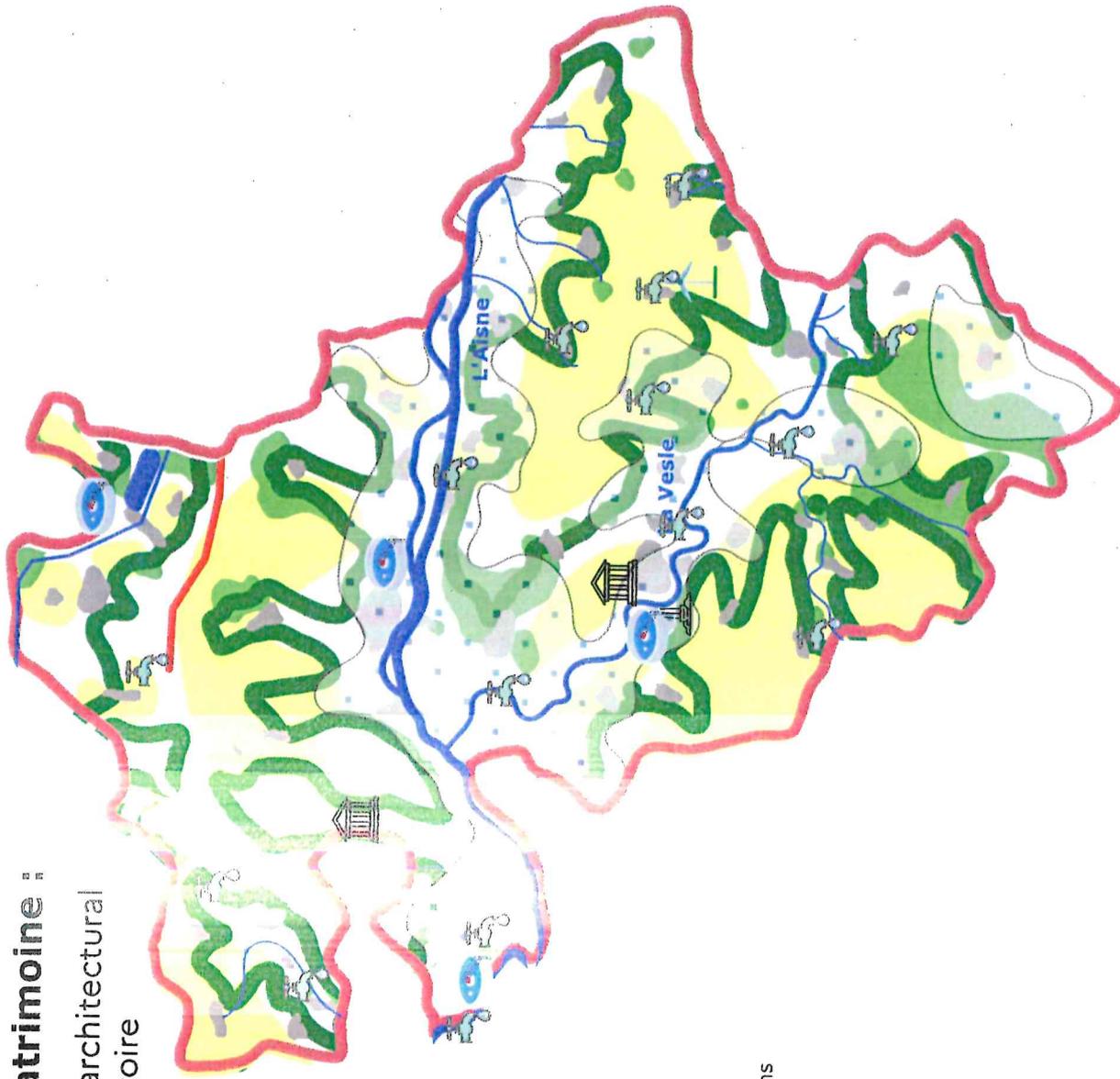
A la différence des territoires voisins, les espaces de plateau sont ici plus réduits : quelques crêtes selon des lignes Nord/Nord-Ouest - Sud/Sud-Est depuis lesquelles les vues s'ouvrent au sud comme au nord. La plus célèbre et la plus élevée, culminant à près de 200 mètres, est celle du « Chemin des Dames », crête tout au nord du territoire, s'ouvrant vers l'Ailette au nord et vers l'Aisne, au sud. Le paysage de ce territoire est homogène et s'étend au-delà de ses limites administratives, vers la communauté de communes du Canton d'Oulchy-le-Château et de GrandSoissons Agglomération.

Caractéristiques et dynamiques

Connaître et comprendre le territoire de la communauté de communes du Val de l'Aisne

Environnement et Patrimoine :

Un patrimoine naturel et architectural
marqués par l'histoire



Environnement et patrimoine :

Réservoirs de biodiversité

Espaces agricoles

Tâche urbaine

Coteaux boisés

Cours d'eau

Plan de prévention des risques inondations

Parc éolien

Captages d'alimentation en eau potable

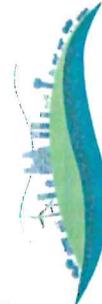
Station d'épuration

Sites patrimoniaux

Mémorial UNESCO

Chemin des Dames

Limite intercommunale



DDT02

Diagnostic : Environnement et patrimoine

Légende de la carte	Description
	Cours d'eau
	Espaces agricoles
	Réservoirs de biodiversité
	Plan de prévention des risques d'inondation
	Parc éolien
	Captages d'alimentation en eau potable
	Station d'épuration
	Sites patrimoniaux
	Mémorial UNESCO

La vallée de l'Aisne traverse le territoire de la CCVA d'est en ouest et la rivière Aisne est bordée par de nombreux plans d'eau. Elle est domaniale et navigable en aval de la commune de Condé-sur-Aisne. La Vesle au sud et l'aillette au nord du territoire, affluents de l'Aisne, sont des éléments structurants du paysage et présentent un potentiel écologique. Ainsi, le territoire de la CCVA est partagé entre le bassin versant de l'Aisne, de l'aillette et de la Vesle.

Le territoire de la CCVA est occupé à plus de 60 % par le secteur agricole. Celui-ci est varié allant de la culture céréalière à l'élevage. Le nombre d'exploitations est stable depuis 2020 avec une légère augmentation de la production brute standard et une stagnation de la surface agricole utile. Le territoire comporte deux IGP : les haricots de Soissons et les volailles de Champagne et une AOC/P : Champagne et coteaux champenois.

Les espaces naturels et forestiers représentent 28 % du territoire. Celui-ci est traversé par plusieurs vallées créant des corridors écologiques. Ainsi, le patrimoine naturel riche et relativement préservé de ce territoire s'articule autour de ces corridors et de ces réservoirs biologiques. Ce territoire est également caractérisé par des pelouses calcicoles, des marais alcalins et de nombreuses haies remarquables. Il est concerné par des ensembles naturels sensibles, des ZNIEFF de Type 1 et de type 2.

Les risques naturels majeurs liés aux inondations et coulées de boue sont présents sur le territoire du PLUi avec deux PPR : le PPRich entre Mont-Notre-Dame et Monthiers et le PPRich de la vallée de l'Aisne entre Montigny-Lengrain et Evergnicourt. Les documents d'urbanisme intègrent le PPRich comme servitude d'utilité publique et limitent le développement urbain dans ces zones.

La CCVA compte un parc éolien en activité au sud-est de son territoire, sur la commune des Septvallons. Un dossier de parc éolien est en cours d'instruction. Il concerne les communes de Brenelle, Dhuizel et de Saint-Mard.

Le territoire compte 32 captages d'alimentation en eau potable dont un captage prioritaire sans plan d'actions (Bucy-le-Long) et 6 captages sensibles au SDAGE Seine-Normandie. Les captages présentent une dégradation au niveau des paramètres Nitrates et Pesticides.

La CCVA est compétente en matière d'assainissement collectif et non-collectif. Elle est dotée de six STEP (Station d'épuration) dans les communes de Vailly-sur-Aisne, Braine, Pargny-Filain, Missy-sur-Aisne, Ciry-Salsogne, Les Septvallons et Bucy-le-Long. Les autres communes sont couvertes par un assainissement non-collectif. Une partie de ces assainissements sont non-conformes.

Le patrimoine du territoire est reconnu puisque la plupart des communes du Val de l'Aisne sont concernées par au moins un monument historique. Situé à proximité de Chivres-Val, le fort de Condé est représentatif du système de défense du Général Séré de Rivières datant de la fin du 19ème siècle.

Dans le département de l'Aisne, neuf sites funéraires et mémoriels de la Première Guerre mondiale sont inscrits au patrimoine mondial de l'UNESCO dont le cimetière militaire danois qui se situe sur la commune de Braine.

Diagnostic : Environnement et patrimoine

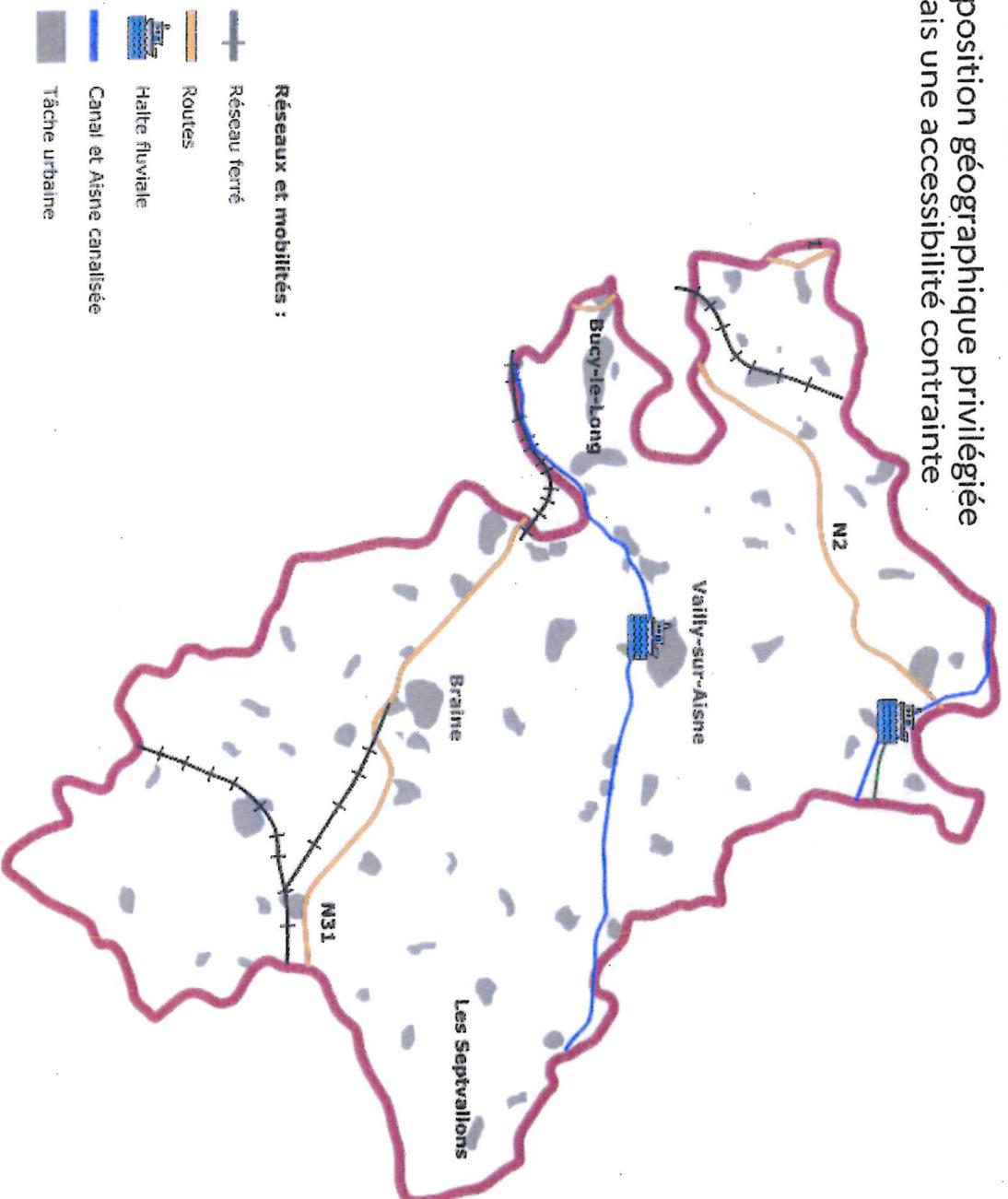
Légende de la carte

Description

 **Le Chemin des Dames**

Le Chemin des Dames ou RD 18 CD (CD mis pour « Chemin des Dames »), est une route départementale française dans le département de l'Aisne entre Laon, Soissons et Reims qui traverse le territoire de la CCVA. Il est entré dans la mémoire collective pour avoir été le théâtre de plusieurs batailles meurtrières de la Première Guerre mondiale.

Réseaux et mobilités : Une position géographique privilégiée mais une accessibilité contrainte

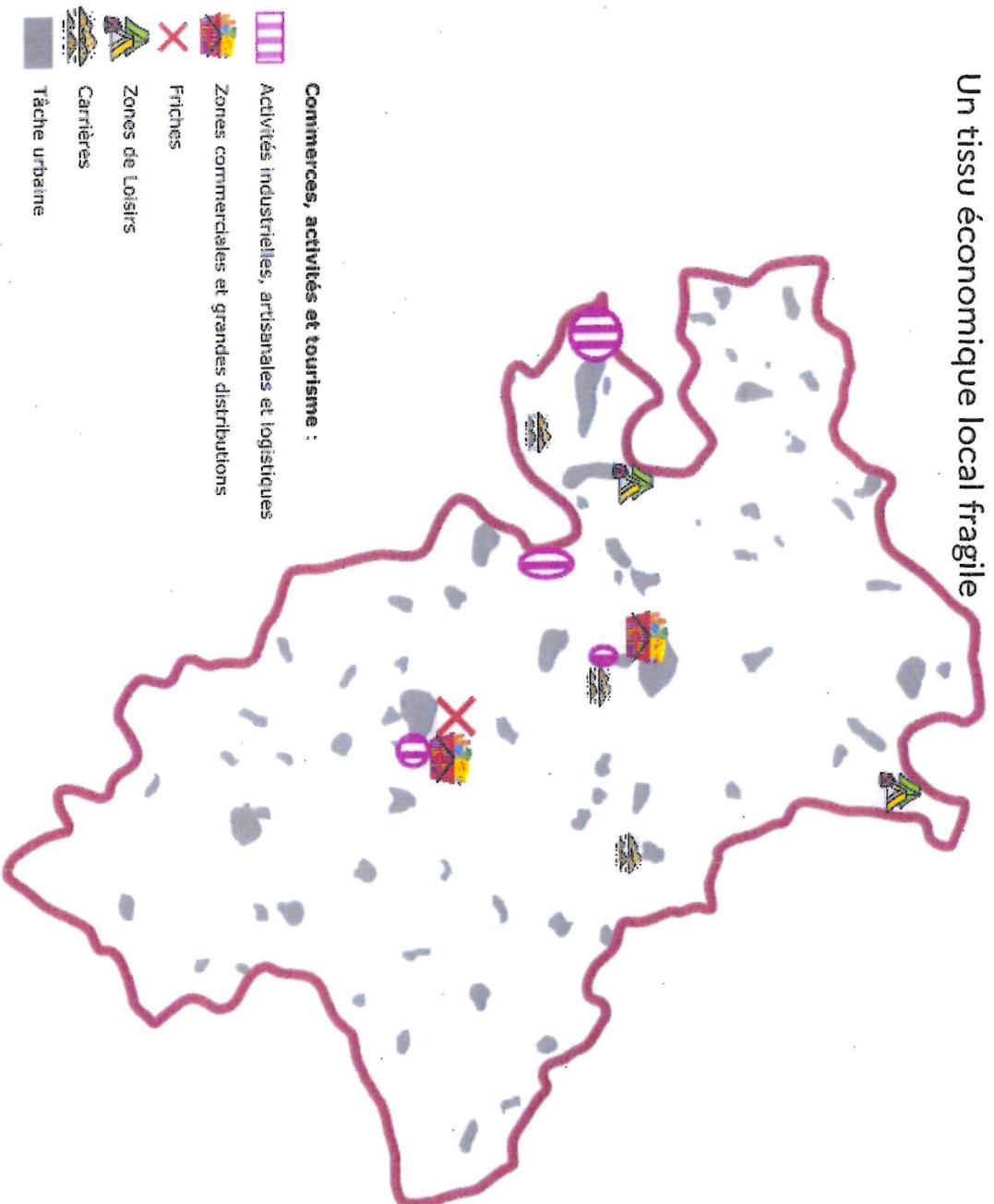


Diagnostic : Réseau et mobilité

Légende de la carte		Description
	Réseau ferré	Le réseau ferré est principalement composé de la ligne Paris-Nord-Laon qui traverse le territoire au nord mais ne dessert aucune commune du territoire. La ligne « la Ferté-Milon et Fismes » traverse le territoire au sud mais ne transporte plus de passager depuis 2016. La communauté de communes ne possède pas d'arrêt en gare. Les plus proches sont à Soissons sur la ligne Laon-Paris-Gare du Nord et à Fismes sur la ligne Paris-Reims.
	Routes	Deux axes structurent le territoire : la RN 2 qui traverse au nord le territoire et la RN 31 reliant Soissons à Reims au sud. Ces deux axes génèrent un trafic important. Il n'y a pas d'autoroute à proximité, ce qui peut être un frein au développement du territoire.
	Halte fluviale	Il existe 2 haltes fluviales sur le territoire de la communauté de communes du Val de l'Aisne, réparties entre l'Aisne et le Canal de l'Oise à l'Aisne. L'Aisne comprend une halte fluviale à Vailly-sur-Aisne. Sur le canal de l'Oise à l'Aisne, cette halte fluviale se situe à Pargny-Filain. Ces haltes ont plus une vocation touristique que d'usage journalier. Elles offrent un accès à des équipements et des services aux touristes qui naviguent sur les canaux.
	Canal et Aisne canalisée	Le territoire possède deux canaux : le canal de l'Aisne et celui de l'Oise à l'Aisne. De Celles-sur-Aisne à Compiègne, l'Aisne est canalisée sur 57 km et se jette dans l'Oise au nord de Compiègne. A partir de Celles-sur-Aisne, l'Aisne redevient "sauvage" et le canal Latéral au gabarit Freycinet est parallèle à l'Aisne jusqu'au canal des Ardennes.

Commerces, activités et tourisme :

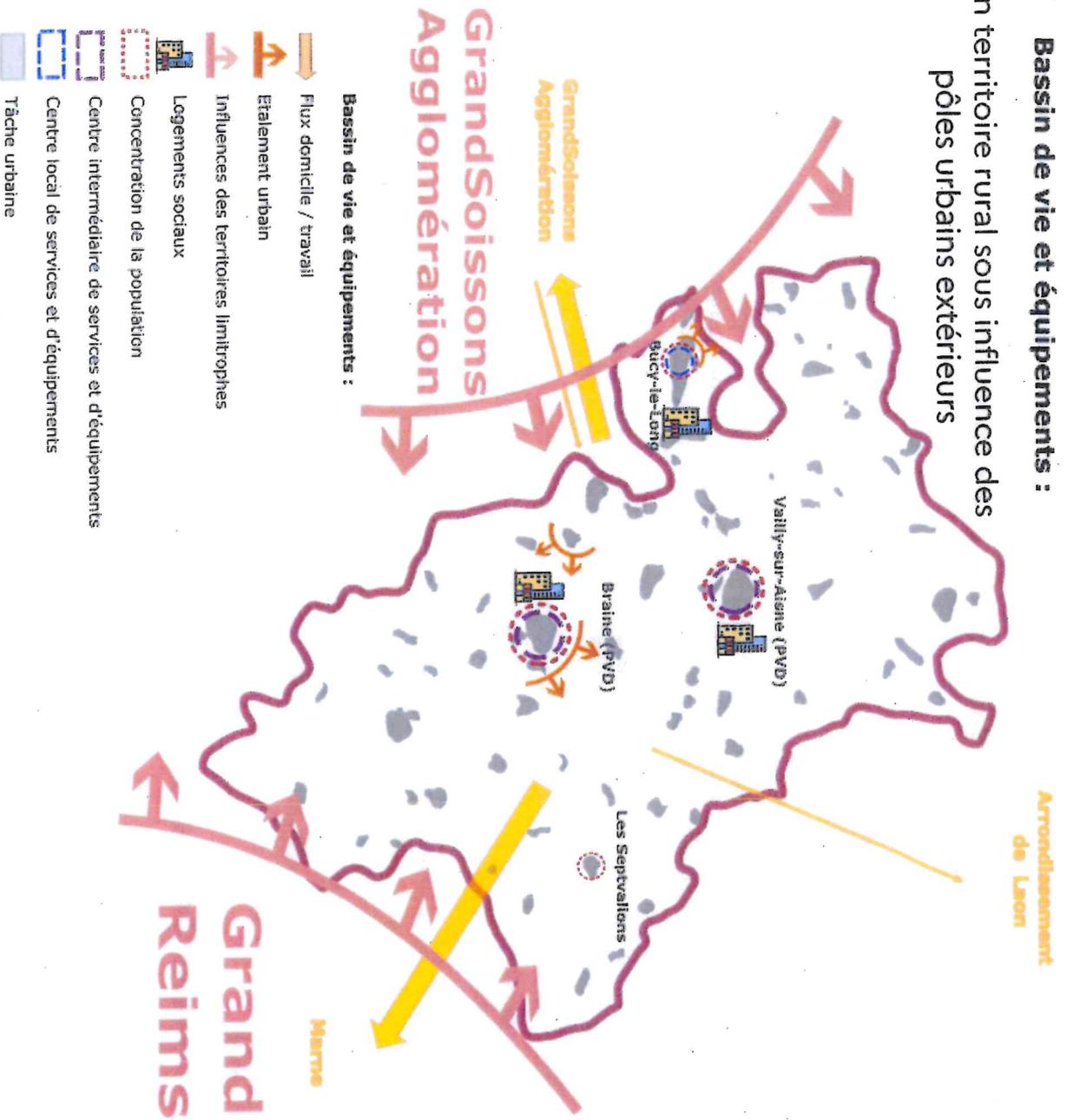
Un tissu économique local fragile



Diagnostic : commerces, activités et tourisme

Légende de la carte		Description
	Activités industrielles, artisanales et logistiques	Six zones d'activités ont été identifiées comme étant d'intérêt intercommunal : la zone des Waillons à Braine, la zone Pierre Becret à Braine, la zone Téréos et La Fosselle à Bucy-le-Long, la zone de Saint-Audebert à Presle-et-Boves, la zone les Hauts de Varennes à Vailly-sur-Aisne, et les zones d'activités de Ciry-Salsogne.
	Zones commerciales et grandes distributions	Les zones commerciales et de grandes distributions se situent principalement dans les pôles principaux Braine et Vailly-sur-Aisne. Deux enseignes de la grande distribution sont présentes à Braine et une pour la commune de Vailly-sur-Aisne.
	Friches	Plusieurs initiatives privées (entreprises et projets privés) ont contribué à la réhabilitation de friches industrielles (l'ancien site de VICO à Braine, la zone « Les hauts de Varennes » à Vailly-sur-Aisne). La commune de Braine possède une friche industrielle (ancienne sucrerie).
	Zones de loisirs	Axo'Plage est la base de loisirs du département de l'Aisne située au bord du lac à Monampteuil, entre Laon et Soissons. Elle offre des activités de loisirs sur un site de 40 ha composé d'aires de jeux, de terrains de sport (pétanque, beach volley, basket, tennis, d'aires de pique-nique et d'une plage. Le fort de Condé, situé à proximité du Chemin des Dames, est représentatif du système de défense du Général Séré de Rivière datant de la fin du 19ème siècle. Il accueille des expositions, des spectacles et autres manifestations. Le fort de Condé est ouvert à la visite et accueille régulièrement des manifestations et des expositions diverses. Avec environ 12 000 visiteurs par an, le fort est un des monuments les plus visités du département de l'Aisne.
	Carrières	La vallée de l'Aisne est la principale source de granulats alluvionnaires du département de l'Aisne. Les carrières sont situées sur les communes de Bucy-le-Long, Ciry-Salsogne, Presles-et-Boves et Soupir.

Bassin de vie et équipements : Un territoire rural sous influence des pôles urbains extérieurs



Diagnostic : Bassin de vie et équipements

Légende de la carte		Description
	Flux-domicile travail	Les habitants de la communauté de communes du Val de l'Aisne travaillent principalement dans les territoires voisins de GrandSoissons Agglomération avec le pôle de Soissons ou dans le département de la Marne avec le pôle de Reims. Les échanges avec le Laonnois sont également présents mais ils sont minoritaires.
	Etalement urbain	Certains territoires de la communauté de communes développent des zones pavillonnaires pour répondre à leurs projets de croissance démographique. Cependant ce type de construction est très consommateur d'espace. Ces zones se situent principalement en périphérie des communes, sur des surfaces précédemment agricoles. La commune de Braine est concernée par ce phénomène avec la création d'espaces urbanisés supplémentaires (Lotissement - les côteaux de la Vesle). Le même phénomène se retrouve à Bucy-le-Long et dans une moindre mesure à Vasseny.
	Influences des territoires limitrophes	La communauté de commune est principalement sous l'influence de GrandSoissons agglomération mais elle bénéficie aussi de la dynamique propre au sud de l'Aisne en lien avec un positionnement stratégique (à 1h du pôle d'emploi de Roissy, 1h15 de Paris et 45 minutes de Reims).
	Logements sociaux	L'essentiel de l'offre locative sociale du territoire intercommunal se situe sur les communes de Braine, Vailly-sur-Aisne et Bucy-le-Long. Elle représente plus de 88 % des logements sociaux du territoire.
	Concentration de la population	La communauté de communes du val de l'Aisne comporte 57 communes pour une population de 20 213 habitants en 2021. Quatre communes de plus de 1000 habitants regroupent plus d'un tiers des habitants de la CCVA : Braine compte 2232 habitants, Vailly-sur-Aisne compte 2017 habitants, Bucy-le-Long compte 1883 habitants et Les Septvallons compte 1196 habitants. Depuis 2010, la population totale est assez stable, autour des 20 000 habitants.
	Centre local de services et d'équipements	Les services et les équipements publics sont concentrés en grande partie dans les deux pôles principaux, Braine et Vailly-sur-Aisne, et notamment des services de base (médecin, banque, etc.). Elles sont identifiées dans le programme « petites villes de demain » (Source : ANCT).
	Centre intermédiaire de services et d'équipements	La commune de Bucy-le-Long compte des services et équipements mais dans une moindre mesure que les deux autres pôles (Source : ANCT).

Environnement et patrimoine :

-  Réervoirs de biodiversité
-  Espaces agricoles
-  Tâche urbaine
-  Coteaux boisés
-  Cours d'eau
-  Plan de prévention des risques inondations
-  Parc éolien
-  Captages d'alimentation en eau potable
-  Station d'épuration
-  Sites patrimoniaux
-  Mémoires UNESCO
-  Chemin des Dames
-  Limite intercommunale

Réseaux et mobilités :

-  Réseau ferré
-  Routes
-  Halte fluviale
-  Canal et Aisne canalisée

Bassin de vie et équipements :

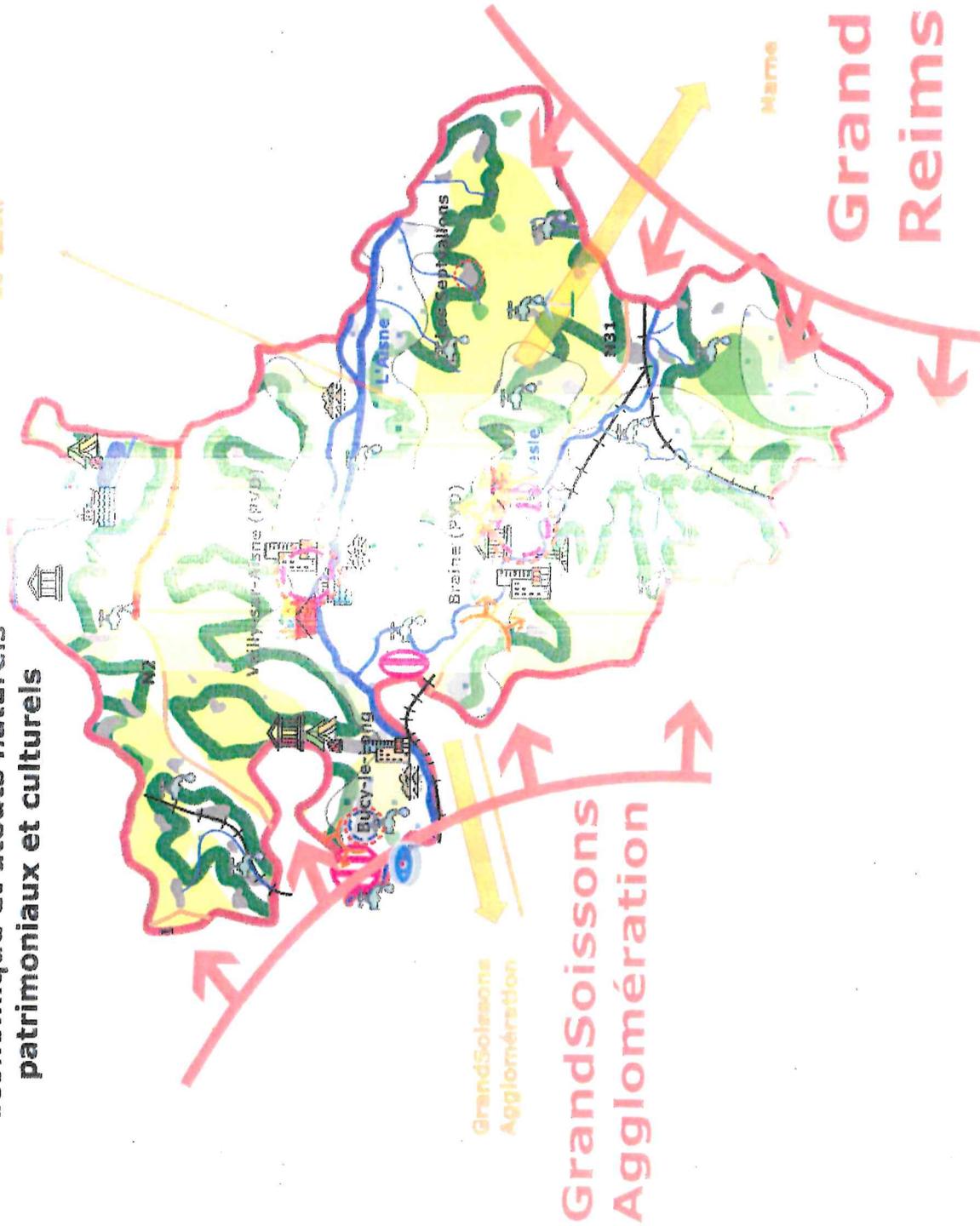
-  Flux domicile / travail
-  Etalement urbain
-  Influences des territoires limitrophes
-  Logements sociaux
-  Concentration de la population
-  Centre intermédiaire de services et équipements
-  Centre local de services et d'équipements

Commerces, activités et tourisme :

-  Activités industrielles, artisanales et logistiques
-  Zones commerciales et grandes distributions
-  Fiches
-  Zones de Loisirs
-  carrières

**Un territoire équilibré entre dynamisme
économique et atouts naturels
patrimoniaux et culturels**

Arrondissement
de Laon



Des constats aux enjeux :

Identification des enjeux et représentations cartographiques

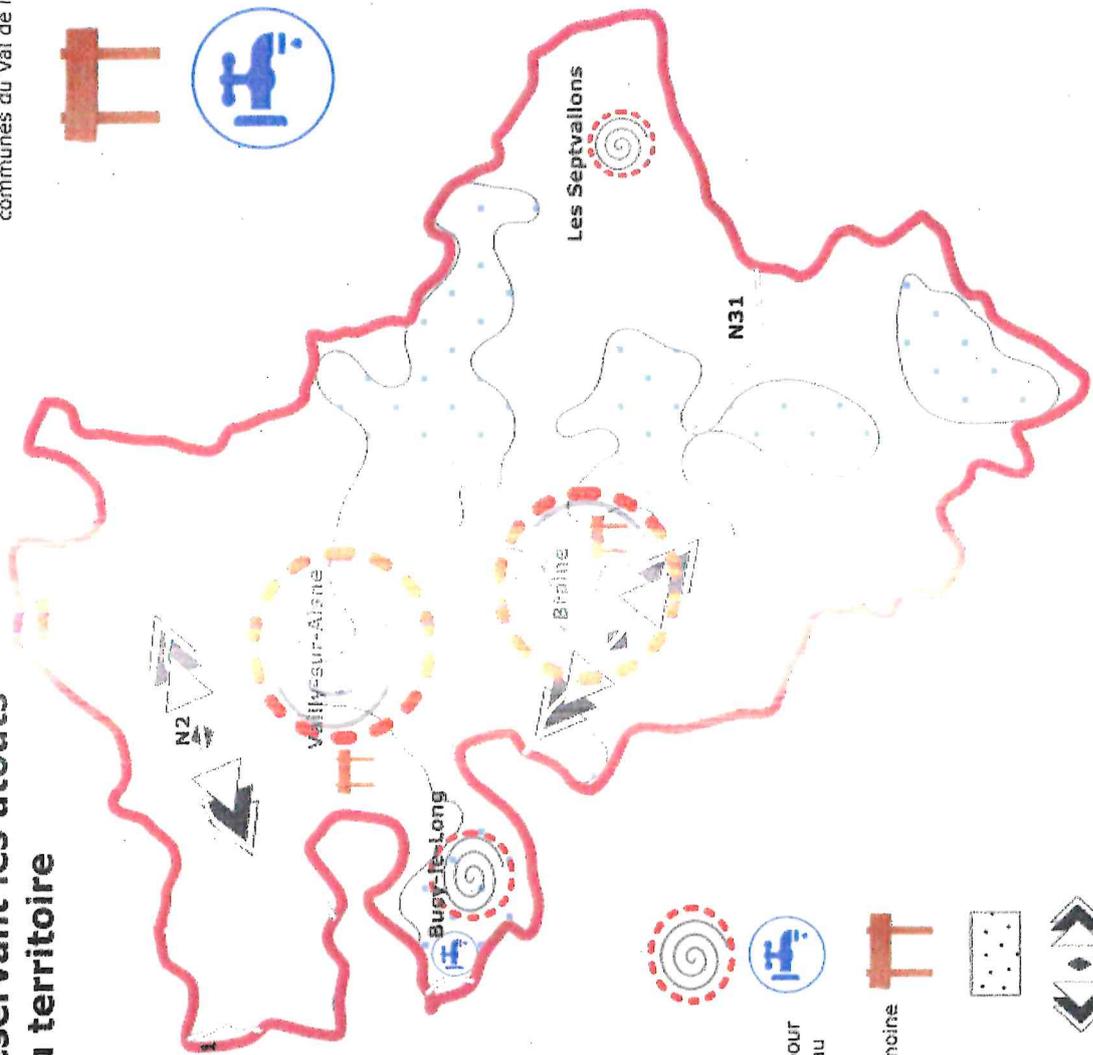
Cette note d'enjeux est une analyse qualitative des principaux enjeux locaux identifiés par les services de la DDT sur le territoire de la communauté de communes du Val de l'Aisne.

La partie précédente sur les caractéristiques et dynamiques fait ressortir cinq enjeux principaux sur le territoire de Communauté de communes du Val de l'Aisne :

Conforter le dynamisme des pôles tout en contenant l'étalement urbain
Protéger la ressource en eau pour reconquérir la qualité de l'eau
Préserver et valoriser le patrimoine vernaculaire et naturel
Lutter contre les risques d'inondation et de coulées de boue
Développer des modes de déplacements alternatifs à la voiture individuelle

Concilier le dynamisme actuel tout en préservant les atouts du territoire

Enjeux qui concernent l'ensemble du territoire de la communauté de communes du Val de l'Aisne



Légende



Conforter le dynamisme des pôles tout en contenant l'étalement urbain



Protéger la ressource en eau pour reconquérir la qualité de l'eau



Préserver et valoriser le patrimoine vernaculaire et naturel



Lutter contre les risques



Développer des modes de déplacements alternatifs à la voiture individuelle

Des pôles à renforcer, des ressources à préserver et à mettre en valeur tout en limitant les risques naturels

La préservation et la mise en valeur des ressources doivent être conjuguées en limitant les risques naturels et en renforçant les pôles de la communauté de communes du Val de l'Aisne

Enjeux	Points de frottements	Commentaires
 <p>Conforter le dynamisme des pôles tout en contenant l'étalement urbain</p>	<p>Des pôles regroupant majoritairement les équipements et les services.</p> <p>Une population vieillissante, peu mobile.</p> <p>Des logements vieillissants et inadaptés pour l'accueil de nouvelles populations.</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Conserver et développer les offres des équipements dans les pôles pour assurer un accès aux services de proximité. - Conforter les différentes zones d'activités présentes sur le territoire et les commerces de proximité. - Lutter contre le manque de mobilité en concentrant les nouvelles constructions dans les pôles urbains et les deux axes structurants (RN31 et RN2). - Diversifier l'offre de nouveaux logements en fonction de la population résidente et des nouveaux arrivants. - Eviter la consommation des espaces naturels, agricoles et forestiers en densifiant les pôles.
 <p>Protéger la ressource en eau pour reconquérir la qualité de l'eau</p>	<p>Une activité agricole importante qui peut générer une dégradation de la qualité de l'eau.</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Protéger les aires d'alimentation de captage. - Limiter la pollution des forages d'alimentation en eau potable. - Améliorer la performance des réseaux d'alimentation en eau potable. - Contribuer à l'amélioration des eaux polluées. - Vérifier le bon fonctionnement de l'assainissement non collectif (SPANC). - Mettre en adéquation le nombre de nouvelles constructions par rapport à l'approvisionnement en eau potable et à l'assainissement.
 <p>Préserver et valoriser le patrimoine vernaculaire et naturel</p>	<p>Un patrimoine vernaculaire important permettant la mise en valeur du territoire du point de vue historique.</p> <p>Une diversité des espaces naturels qui mérite une attention particulière.</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Préserver l'identité architecturale du territoire. - Protéger les éléments identitaires du patrimoine bâti. - Permettre la transformation de ce patrimoine pour le valoriser. - Maintenir le caractère des différents paysages du territoire (les Plateaux, la vallée de la rivière Aisne, les vallons).

Enjeu : des pôles à renforcer, des ressources à préserver et à mettre en valeur tout en limitant les risques naturels

La mise en valeur et la préservation des ressources doivent être conjuguées en limitant les risques naturels, tout en renforçant les pôles de la communauté de communes du Val de l'Aisne

Légende de la carte		Points de frottement	Enjeux
	Lutter contre les risques naturels	Un territoire fréquemment touché par des inondations par ruissellement	<ul style="list-style-type: none"> - Préserver et restaurer les zones humides ainsi que les zones d'expansion des crues. - Limiter l'urbanisation des coteaux. - Préserver les boisements de coteaux et les axes de ruissellement de toutes constructions. - Maintenir et créer les éléments paysagers (haies, bosquets) qui permettent de lutter contre le ruissellement contribuant également au maintien de la biodiversité.
	Développer des modes de déplacements alternatifs à la voiture individuelle	<p>Des flux domicile-travail dirigés majoritairement vers l'extérieur, où la voiture est privilégiée.</p> <p>Une population non négligeable qui a peu de solutions de mobilités (absence véhicule, population vieillissante)</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Encourager de nouvelles formes d'usages de la voiture (covoiturage, autopartage). - Développer le transport à la demande pour aider une population non-véhiculée et vieillissante. - Mettre en place une offre de transports en commun.

Conclusion :

Pour rappel, cette note d'enjeux est une analyse qualitative des principaux enjeux stratégiques locaux identifiés par les services de la DDT sur le territoire de la communauté de communes du Val de l'Aisne.

La communauté de communes du Val de l'Aisne se doit de conjuguer une croissance équilibrée tout en assurant la préservation de ses ressources afin d'assurer un avenir durable à son territoire. Elle doit conforter le dynamisme de ces bourgs, tout en maîtrisant l'étalement urbain, afin de répondre aux besoins en logement et en service de la population sans compromettre l'identité paysagère et la cohésion sociale du territoire.

Parallèlement, la protection et la reconquête de la qualité de la ressource en eau constitue une priorité essentielle. En favorisant des pratiques agricoles respectueuses, une gestion raisonnée des usages, et des solutions innovantes, le Val de l'Aisne pourra garantir une ressource vitale, durablement disponible pour tous les habitants et acteurs du territoire.

La préservation et la mise en valeur du patrimoine vernaculaire et naturel renforcent l'attractivité et l'identité du territoire. Elles représentent également une opportunité pour le développement touristique du territoire. En protégeant ces richesses et en les intégrant dans les projets de développement, le Val de l'Aisne œuvrera pour un cadre de vie qui allie mémoire et modernité.

Face aux risques environnementaux et climatiques, il est crucial de mettre en place des stratégies adaptées, prévention, sensibilisation et aménagements résilients qui doivent permettre de protéger les habitants ainsi que tous les biens, tout en anticipant les défis à venir avec le changement climatique.

Enfin, le développement des mobilités alternatives à la voiture individuelle répond à une double exigence environnementale et sociale. En multipliant les solutions de déplacement durable, accessibles et adaptées aux besoins locaux, le territoire pourra réduire son empreinte écologique et renforcer la qualité de vie de ces habitants.

La communauté de communes du Val de l'Aisne doit porter des engagements qui illustrent une vision ambitieuse et responsable, qui concilie le développement et la préservation pour le bien-être des générations actuelles et futures.

